

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-624

présenté par

M. Terrasse et Mme Pires Beaune

ARTICLE 69**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 2, après le mot :

« application »,

insérer la référence :

« du 6° du I » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.